

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 12 mars 2012



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mme MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. BERTHIER - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M. MAGLICA) - M. DESEILLE (pouvoir Mme CHEVALIER) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. BERTHIER) - M. EL HASSOUNI (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme JUBAN (pouvoir Mme TROUWBORST)
Membres absents : M. IZIMER - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BEKHTAOUI - M. BORDAT - M. BOURGUIGNAT

OBJET

DE LA DELIBERATION

Musée de la Vie Bourguignonne - Acquisition de deux œuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir, au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne, une devanture-enseigne d'un ancien magasin de porcelaines et cristaux, située au 29 rue des Godrans à Dijon, réalisée en carreaux de faïence de couleur jaune marbré avec des décors de bouquets de roses, ainsi qu'un tableau d'Henri Vincenot représentant une scène de vendanges à Morey Saint-Denis.

La devanture-enseigne viendra compléter la galerie du premier étage du musée, dans laquelle figurent déjà onze boutiques témoignant de la vie commerciale à Dijon aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles, illustrant ainsi un des aspects de l'activité économique de la cité à cette époque.

L'acquisition du tableau d'Henri Vincenot présente également un intérêt certain pour le musée, d'abord parce que cette œuvre illustre la thématique des travaux dans la vigne (« layottes », « benatons »...), ensuite parce que l'établissement ne possède actuellement aucune peinture de cet artiste, alors même qu'une exposition temporaire lui sera consacrée en juin prochain au musée, à l'occasion du centenaire de sa naissance.

Le coût de ces acquisitions, qui ont reçu l'avis favorable de la commission scientifique interrégionale d'acquisition des musées de France, est estimé respectivement à 8 400 € et 3 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition, par la Ville, d'une devanture-enseigne et d'un tableau d'Henri Vincenot, au bénéfice du Musée de la Vie Bourguignonne ;

2 - solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être attribuées pour ces acquisitions ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ